



Hénin-Beaumont, le 24 octobre 2017

Hénin-Beaumont : le PCF dépose un recours contre les droits de réponse abusifs du FN

La semaine dernière, j'ai déposé un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille.

Les droits des conseillers municipaux d'opposition doivent être respectés et un maire ne peut pas violer en permanence le règlement intérieur du conseil municipal et le Code Général des Collectivités Territoriales.

L'année dernière, c'est contre l'empêchement qui nous était fait, en tant que conseillers municipaux d'opposition, de présenter nos questions orales en conseil municipal, que j'avais déposé un recours, après que la Préfecture du Pas-de-Calais nous ait donné raison. L'obstination de Steve Briois à violer les droits élémentaires de l'opposition m'avait contraint à engager un recours.

La semaine dernière, c'est contre les droits de réponse systématiques à la suite de notre tribune du magazine municipal que j'ai engagé un nouveau recours. Malgré l'avis de la Préfecture qui nous a donné raison et juge ces droits de réponse illégaux, la majorité FN héninoise s'obstine à violer la loi et les droits de l'opposition.

Nous ne nous laisserons pas faire !

David NOËL,

Secrétaire de la section d'Hénin-Beaumont du PCF
Conseiller municipal PCF d'Hénin-Beaumont